



21 avril 2016

(16-2242)

Page: 1/1

Original: anglais

THAÏLANDE – SUBVENTIONS CONCERNANT LE SUCRE

DEMANDE DE PARTICIPATION AUX CONSULTATIONS

Communication présentée par le Guatemala

La communication ci-après, datée du 18 avril 2016 et adressée par la délégation du Guatemala à la délégation du Brésil, à la délégation de la Thaïlande et au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

Conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends (le "Mémorandum d'accord"), le gouvernement du Guatemala notifie par la présente qu'il souhaite être admis à participer aux consultations demandées par le Brésil au sujet de certaines subventions accordées par la Thaïlande au secteur du sucre.

La demande de consultations adressée par le Brésil à la Thaïlande, datée du 4 avril 2016, a été distribuée aux Membres de l'OMC dans le document portant les cotes WT/DS507/1, G/L/1146, G/SCM/D110/1.

Le Guatemala a un intérêt commercial substantiel dans ces consultations car il exporte plus de 2,1 millions de tonnes métriques de sucre dans le monde.

Une copie de la présente lettre est adressée au Président de l'Organe de règlement des différends, qui est prié de la faire distribuer aux Membres. Dans l'attente de recevoir votre réponse dans les meilleurs délais, je saisis cette occasion pour vous remercier d'examiner la présente demande.
